

ASSOCIATION QI LING



Bulletin d'inscription - QI GONG

NOM (M. Mme. Mlle) _____

PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE ____/____/____

ADRESSE _____

C. P. _____ VILLE _____

PROFESSION _____

TEL FIXE : 05 _____ MOBILE : 06 _____

ADRESSE INTERNET _____ @ _____

DROIT A L'IMAGE : OUI NON

Cochez la case qui vous correspond :

- A l'année, un cours par semaine : 330 euros (licence comprise)
- A l'année, cours à volonté : 380 euros (licence comprise)
- Une fois par semaine pendant un trimestre : 216 euros
- Une fois par semaine pendant un mois : 80 euros

Règlement de la cotisation pour un an de date à date, Les personnes qui adhèrent à l'association par exemple en mars, régleront leur cotisation de mars à mars.

Libre à vous de suivre les cours à Artigues et/ou Bruges.

Les règlements

En une fois ou en trois fois, pour les paiements à l'année. Les chèques seront présentés selon les dates choisies.

- à l'ordre de « Association Qi Ling ».

Possibilité de régler par virement bancaire, le RIP est sur le site.

Le dossier d'inscription comprend :

- Ce bulletin complété et signé- le règlement de votre choix (chèque(s) - 1 photo d'identité à la lère inscription - un certificat médical de moins de 3 mois mentionnant que vous êtes apte à la pratique du Qi Gong (durée de validité du certificat médical : 3 ans). Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

La cotisation à l'association marque l'adhésion au projet associatif, et non une « avance » sur des services attendus. Par conséquent, aucun remboursement ne peut avoir lieu.

Vous certifiez avoir pris connaissance du détail des modalités des pages 1 et 2.

Fait à, _____ le, _____

Signature précédée de « lu et approuvé ».

La cotisation de chacun est une contribution à la vie du club.

La licence FAEMC est le soutien à une fédération qui garantit des valeurs fortes et des services indispensables, notamment la formation professionnelle des animateurs sportifs. La situation est compliquée pour tous, évitons qu'elle ne devienne insurmontable. En maintenant nos cotisations aux associations, nous préservons aujourd'hui ce qui comptera pour nous demain. Sans les cotisations, l'association devra fermer.